

Sûreté nucléaire

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Sûreté nucléaire : droit et gouvernance mondiale / Jean-Pierre Mignard, Sébastien Mabile, Michel Mabile ; préface de Pascale Idoux

A pour autre édition sur un support différent : Sûreté nucléaire droit et gouvernance mondiale Jean-Pierre Mignard, Sébastien Mabile, Michel Mabile Bruxelles Bruylant 2012

Auteur(s) : Mignard, Jean-Pierre (1951-....)

Autre(s) auteur(s) : Mabile, Sébastien (1975-....)
Mabile, Michel (19..-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Idoux, Pascale (Préfacier)

Publication : Bruxelles : Bruylant, DL 2012

Description matérielle : 1 vol. (249 p.) : ill., carte, couv. ill. en coul. ; 24 cm

ISBN : 978-2-8027-3721-6

EAN : 9782802737216

Classification décimale Dewey : 341.734

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie p. [239]-245. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Fukushima, mars 2011. Vingt-cinq ans après la tragédie de Tchernobyl, l'accident japonais nous rappelle que la recherche d'une énergie nucléaire totalement sûre est une quête qui semble sans fin. Au-delà de la remise en question du choix nucléaire par un certain nombre d'Etats, d'autres, pour des motifs tenant à l'indépendance énergétique ou aux menaces climatiques, ne remettront par ce choix en cause. La question pour les dizaines d'années qui viennent n'est pas de sortir du nucléaire ou d'y rester, mais de savoir comment obtenir des conditions optimales de sûreté partout dans le monde. Au-delà des choix énergétiques des uns et des autres, il faut répondre aux questions de sûreté. Ne pas le faire serait irresponsable, tant les conséquences environnementales, économiques et humaines d'une catastrophe nucléaire sont importantes. Un accident nucléaire, outre son impact médiatique, a souvent des conséquences qui s'étendent au-delà des frontières de l'Etat exploitant. Dès lors, la question de la sûreté nucléaire ne peut plus être résolue au seul niveau national. Il est dorénavant indispensable de la traiter au

niveau international. C'est ainsi seulement que la confiance pourra être restaurée. La communauté des Etats, les agences internationales spécialisées (AIEA, AEN-OCDE), la Commission européenne, les autorités de sûreté, les exploitants, la société civile, doivent ensemble s'accorder sur le niveau de sûreté minimal requis, en deçà duquel l'accès au nucléaire civil pourrait être soit accepté, soit interdit. La transparence, le contrôle démocratique des Etats, la maîtrise à un niveau minimum de la technologie, l'entraide internationale et le partage de l'expérience sont des conditions préliminaires indispensables à la mise en oeuvre de l'énergie nucléaire. S'il le faut, des " corridors nucléaires" doivent être créés pour contourner toute insularité de l'exploitation. Les souverainetés nationales peuvent à un certain seuil constituer une entrave à la sûreté optimale. Cet ouvrage, qui dresse un état du droit et des techniques, vise à explorer les pistes susceptibles d'atteindre ces objectifs. Il s'adresse en premier lieu aux juristes spécialisés dans le droit de l'énergie et le droit de l'environnement, mais également à l'ensemble des professionnels et scientifiques concernées par l'énergie nucléaire à travers le monde, qu'ils évoluent dans les institutions nationales, internationales ou communautaires, les entreprises du secteur, ou plus largement la société civile. [Source : 4e de couv.]

Sujet - Collectivité : Agence internationale de l'énergie atomique

Sujet - Nom commun : Droit nucléaire -- Unification internationale
Génie nucléaire -- Mesures de sécurité
Accidents nucléaires -- Prévention